

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

N°2025-12 : Séance du Conseil d'administration du jeudi 6 mars 2025

Service : Ressources humaines

Référence : E.M.

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le jeudi six mars de l'an deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-cinq, s'est réuni salle Condorcet sous la présidence de Mme Carole Grelaud, Présidente. Le nombre de membres en exercice est de : 17 – quorum : 9.

Présents :

Mmes GRELAUD, HAMEON, DENIAUD, CORMERAIS, GIRET, GUERIN, LE BERRE, RADIGOIS, RAUHUT-AUVINET.

MM. ANDRIEUX, RECULEAU, SANZ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Mme FOUBERT à Mme GUERIN

M. JOYEUX à Mme GRELAUD

Absents excusés :

Mmes BEN BELLAL, LECHEVALLIER.

M. EVANO

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres effectivement présents : 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Rapporteur : Mme Carole Grelaud, Présidente du CCAS

EXPOSÉ

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence de la Présidente, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du conseil d'administration. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé.

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

Postes permanents – transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
PAPH / CLIC	Agent d'accueil et de gestion administrative	Adjoint administratif	28h	Recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	28h
Solidarités	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC

Par ailleurs, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2025 nécessitent la transformation des postes :

Ancien grade	Nouveau grade
1 poste d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h	1 poste d'agent social principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 28h
1 poste d'agent social à temps non complet 28h à c/ du 1/09/2025	1 poste d'agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 28h à c/ du 1/09/2025

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la création de l'emploi suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet 28h
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 1^{ère} classe à temps non complet 28h
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h à c/ du 1/09/2025

- approuver la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 28h
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h
- 1 poste d'agent social à temps non complet 28h à c/ du 1/09/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du jeudi 6 mars 2025

- approuver la mise à jour du tableau des effectifs du CCAS
- inscrire les crédits correspondants au budget

Tableau des effectifs au 21/01/2025

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Equivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Filière administrative	13,00	1,00	12,80	11,00	10,60	2,00	2,00
Attaché principal	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Attaché	2,00	0,00	2,00	2,00	1,80	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	8,00	1,00	7,80	6,00	5,80	2,00	2,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Filière technique	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière médico-sociale	9,00	3,00	8,40	9,00	8,40	0,00	0,00
Assistant social de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant social	6,00	1,00	5,80	6,00	5,80	0,00	0,00
Agent social principal de 1ère classe	1,00	1,00	0,80	1,00	0,80	0,00	0,00
Agent social	1,00	1,00	0,80	1,00	0,80	0,00	0,00
Filière animation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Total des emplois permanents	24,00	4,00	23,20	22,00	21,00	2,00	2,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

Pour expédition conforme
Fait à Couëron, le 6 mars 2025

Pour Carole Grelaud
Maire et Présidente du CCAS
La Vice-présidente
Geneviève Haméon



La Présidente du CCAS

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site internet de la Ville du
et transmise en préfecture le

au

- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par
télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.